AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0192
FR0000054694-FS0063

23 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NATUREX

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 23 janvier 2018, la société anonyme Caravelle[1] (6 place des Etats-Unis, 75116, Paris), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 29 décembre 2017, le seuil de 15% du capital de la société NATUREX et détenir, à cette date et à ce jour, 1 400 143 actions NATUREX[2] représentant 2 800 286 droits de vote, soit 14,66% du capital et 22,06% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société NATUREX[4].

[1] Contrôlée par la famille de Mme Hélène Martel-Massignac.
[2] Dont 117 actions NATUREX représentant 234 droits de vote détenues par la succession de Mme Hélène Martel-Massignac.
[3] Sur la base d'un capital composé de 9 548 741 actions représentant 12 695 620 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué diffusé par la société NATUREX le 29 décembre 2017.